

DECRET N°2009-610 DU 17 DECEMBRE 2009

portant nomination de Substituts du Procureur
de la République près les Tribunaux de Première
Instance.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, après avis conforme du Conseil Supérieur de Magistrature en sa session du 03 septembre 2009 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 novembre 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés Substituts du Procureur de la République près les Tribunaux de Première Instance ci-après :

Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou

1^{er} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Justin S. GBENAMETO

Ly B

Tribunal de Première Instance de Première Classe de Parakou**1^{er} Substitut du Procureur de la République**

Monsieur Thomas M. DASSI.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2009

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
 Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques
 et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
 et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Garde des Sceaux, Ministre de
 la Justice, de la Législation et des
 Droits de l'Homme, Porte-parole du
 Gouvernement,

Victor Prudent TOPANOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 GS/MJLDH 4 MEF 4
 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-
 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.-